



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 11204

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la demande des retraités agricoles de bénéficier du versement mensuel de leur pension. Si en ce début de législature il est paru nécessaire de dégager les moyens financiers pour assurer la mise en oeuvre du régime de retraite complémentaire obligatoire pour les non-salariés agricoles ainsi que d'abonder le budget social agricole du gouvernement précédent, la mensualisation des retraites agricoles reste l'une des préoccupations prioritaires des bénéficiaires de pensions agricoles. Il lui demande de lui indiquer les mesures envisagées pour assurer un versement mensuel des pensions aux agriculteurs retraités.

Texte de la réponse

La loi n° 2002-308 du 4 mars 2002 créant le régime de retraite complémentaire obligatoire prévoit expressément que les pensions de retraite complémentaire obligatoire seront versées mensuellement. En ce qui concerne la mensualisation du versement des pensions de retraite de base, si cette demande apparaît légitime, la mensualisation entraînerait aujourd'hui un coût de 1,372 milliard d'euros pour le budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA), sans apporter de majoration aux montants versés aux allocataires. Dans ces conditions, il a semblé préférable, pour 2003, de privilégier la mise en place du système de retraite complémentaire obligatoire qui apportera un niveau de retraite comparable à ceux des autres régimes, à conditions identiques d'activité et de cotisations. Pour autant, des travaux sont actuellement menés par les services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en concertation avec la caisse centrale de mutualité sociale agricole pour définir les différentes possibilités de financement d'une mensualisation du versement des pensions agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11204

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2003, page 649

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2916